

223C1105
FR0000052516-FS0580

17 juillet 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VILMORIN & CIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juillet 2023, la société par actions simplifiée Limagrain Participations¹ (rue Henri Mondor, 63360 Saint Beauzire) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 12 juillet 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société VILMORIN & CIE et détenir individuellement 2 151 888 actions VILMORIN & CIE représentant autant de droits de vote, soit 9,39% du capital et 5,56% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions VILMORIN & CIE sur le marché par la société Limagrain Participations dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société³.

A cette occasion, le concert⁴ composé des sociétés Limagrain, Groupe Limagrain Holding⁵ (« GLH »), Selia, Limagrain Participations¹, et Bpifrance Participations SA⁶ (« Bpifrance ») n'a franchi aucun seuil et détient, au 12 juillet 2023, 19 782 303 actions VILMORIN & CIE représentant 35 429 785 droits de vote, soit 86,32% du capital et 91,61% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
GLH	13 450 186	58,69	26 900 372	69,55
Limagrain	1 605 725	7,01	2 982 325	7,71
Selia	1 265 600	5,52	2 086 296	5,39
Limagrain Participations	2 151 888	9,39	2 151 888	5,56
Total groupe Limagrain	18 473 399	80,61	34 120 881	88,22
Bpifrance Participations SA	1 308 904	5,71	1 308 904	3,38
Total concert	19 782 303	86,32	35 429 785	91,61

¹ Société détenue à 100% par la société coopérative agricole Limagrain (regroupant environ 1 300 agriculteurs).

² Sur la base d'un capital composé de 22 917 292 actions représentant 38 675 126 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société VILMORIN & CIE autodétient 7 318 actions représentant 0,03% de son capital).

³ Cf. notamment D&I 223C0937 du 21 juin 2023 et D&I 223C0939 du 21 juin 2023.

⁴ Cf. notamment D&I 210C0274 du 24 mars 2010, D&I 216C2946 du 28 décembre 2016 et D&I 220C4926 du 10 novembre 2020.

⁵ Société anonyme contrôlée par la société coopérative agricole Limagrain (regroupant environ 1 300 agriculteurs) et la société par actions simplifiée Selia, elle-même contrôlée par la société coopérative agricole Limagrain.

⁶ Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.